

# A retourner

auprès de la Communauté de Communes  
ou par mail à [regie.reom@cote-albatre.com](mailto:regie.reom@cote-albatre.com)

Cadre réservé Communauté de Communes  
Carte N°



## RESTITUTION OU DECLARATION DE PERTE/VOL DE VOTRE CARTE D'ACCÈS DÉCHETTERIE

A compléter et à remettre au service Déchets - Communauté de Communes

**- 1 CARTE PAR FOYER / COLLECTIVITÉ / ENTREPRISE -**



Mme       M.      NOM : ..... Prénom : .....

ou NOM COLLECTIVITE/ENTREPRISE : .....

Adresse : .....

Code Postal : 76..... Commune : .....

Nouvelle adresse (si déménagement) : .....

Tél. : ..... Adresse mail : .....

Je souhaite restituer ma carte

Je déclare avoir perdu ou m'être fait voler ma carte

S'il s'agit d'une perte ou d'un vol, souhaitez-vous une nouvelle carte ? (payante au tarif de 15 € selon la délibération 190227-15 du 27 février 2019)

oui

non

**Si OUI**, la nouvelle carte sera disponible sous un délai de 15 jours à la Communauté de Communes de la Côte d'Albatre : 48 bis route de Veulettes - 76450 CANY-BARVILLE

\* se munir d'une pièce d'identité pour pouvoir récupérer la carte ainsi que d'un justificatif de domicile (si vous êtes un particulier) ou un extrait de Kbis (si vous êtes un professionnel).

Nom & Prénom de la personne  
représentant l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

Date & Signature

\* Les informations recueillies sont uniquement destinées au service déchets de la Communauté de Communes de la Côte d'Albatre. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en contactant le service déchets de la Communauté de Communes de la Côte d'Albatre